

COUVERTURES D'ASSURANCE



ASSURANCE D'ACCIDENT

Fournit une couverture médicale supplémentaire liée à un accident, un décès ou une blessure survenu lors d'une activité de la Ligue ou des cadets.

RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE COMMERCIALE

Fournit une assurance responsabilité civile aux membres inscrits, aux bénévoles et aux membres cadets.

ADMINISTRATEURS ET OFFICIERS

Fournit une indemnisation aux administrateurs et officiers de la Ligue navale du Canada pour des actes fautifs présumés liés aux opérations de la Ligue navale du Canada.



AUTRES POLICES D'ASSURANCE NATIONALE

Une couverture d'assurance supplémentaire est disponible pour chaque succursale afin de couvrir des risques spécifiques. Celles-ci incluent, sans toutefois s'y limiter, l'assurance des biens, des chaudières et des machines pour les bâtiments et leur contenu.

De plus, les filiales peuvent souscrire une assurance bateau pour les navires détenus ou exploités au nom de la Ligue navale.

Les formulaires de candidature et des informations plus détaillées peuvent être obtenus auprès du bureau national.

Veillez noter que l'assurance des bâtiments et du contenu, ainsi que l'assurance du bateau, ne sont pas fournis automatiquement.



PRENEZ CONTACT

- ☎ 800.375.6289
- 🌐 liguenavale.ca
- ✉ assurance@liguenavale.ca



LIGUE NAVALE DU CANADA PROGRAMME D'ASSURANCE

La Ligue navale administre un certain nombre de polices d'assurance offrant une couverture d'assurance pour la protection des cadets, des membres et des bénévoles.

ASSURANCE D'ACCIDENT

Un guide pour comprendre nos programmes d'assurance



La Ligue navale du Canada offre une couverture médicale supplémentaire en cas d'accident, de décès ou de blessure survenus lors d'une activité de la Ligue ou des cadets.

La Ligue navale du Canada assure les cadets enregistrés de la Ligue navale et les cadets de la Marine royale canadienne ainsi que les bénévoles adultes.

Les dépenses résultant d'une blessure subie par un membre lors d'un événement de cadet ou de ligue, y compris les frais dentaires accidentels, la physiothérapie, le transport familial et d'urgence, les frais de médicaments, la réadaptation, etc., sont couvertes.

N'oubliez pas que toutes les blessures doivent être signalées immédiatement en remplissant le formulaire d'incident DND2299 ou le formulaire d'incident de la Ligue navale du Canada.

COURS DE GROUPE & SOMME PRINCIPALE

Classe 2 - Adultes (19 - 69 ans)

- Capital - 50 000 \$
- Remboursement pour soins dentaires accidentels – 2 000 \$
- Remboursement médical accidentel – 10 000 \$

Classes 3 et 4 - Adultes (70 ans et plus)

- Capital - 5 000 \$
- Remboursement pour soins dentaires accidentels 2 000\$
- Remboursement médical accidentel – 10 000 \$

PRESTATIONS DE L'ASSURANCE ACCIDENT

Peut inclure les éléments suivants ou une partie de ceux-ci :

1. Perte de la vie, d'un membre, de la parole, de l'audition ou de la vue
2. Perte des deux mains
3. Perte des deux pieds
4. Perte de vue
5. Perte de mains ou de pieds
6. Perte des extrémités
7. Perte d'appendices

AVANTAGES DE LA PARALYSIE

1. Quadriplégie
2. Paraplégie
3. Hémiplégie

BÉNÉFICES SUPPLÉMENTAIRES

1. Rapatriement
2. Réhabilitation
3. Indemnité de remboursement des accidents
4. Prestation pour frais dentaires accidentels
5. Allocation de transport familial
6. Allocation de modification de domicile et de modification de véhicule
7. Avantage de la ceinture de sécurité

COURS DE GROUPE & SOMME PRINCIPALE

Classe 1 – Cadets :

- Capital - 10 000 \$
- Remboursement pour soins dentaires accidentels – 2 000 \$
- Remboursement médical accidentel – 10 000 \$
- Frais de tutorat - 500 \$